

est chargé de construire les barrages du lac Arrow; voilà ce qui fait toute la différence. Pendant les 19 ans que j'ai été député, j'ai toujours constaté que les fonctionnaires de chacun des services de ce ministère étaient disposés à étudier tous les problèmes qui leur étaient soumis, à faire les enquêtes et à donner les explications nécessaires.

Qu'il me soit permis de dire que j'appuie de tout cœur les observations des préopinants de notre parti au cours du débat sur ces crédits, notamment au sujet du régime de pension du Canada et du rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Il n'y a pas lieu que je répète ce que ces orateurs ont si bien dit, mais je tiens à signaler que j'appuie entièrement leur attitude à ce sujet.

Pendant, je voudrais appeler l'attention du ministre sur un oubli qu'on m'a fait remarquer au sujet du rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Ce sont les représentants des organisations de mon comté et d'autres personnes qui m'ont signalé cet oubli. Dans son rapport, la commission ne semble avoir fait aucune recommandation concernant les services permanents pour personnes âgées. J'en ai discuté avec le ministre et avec certaines personnes qui s'intéressent vivement à la question. Les organismes féminins y portent un intérêt spécial. C'est un problème qui préoccupe les petites collectivités, car il est directement relié au besoin de maisons de convalescence et de rétablissement satisfaisantes.

Je n'ai pas l'intention de retarder la Chambre en faisant de longues représentations. Je me proposais de traiter de la question en détail, mais je crois pouvoir faire part à l'honorable représentante et aux députés des sentiments de mes concitoyens, du moins, en citant un éditorial intitulé «Assistance aux soins permanents», paru dans le *Daily Times*, de Trail, le 14 août 1964. Monsieur le président, il s'agit d'un journal conservateur progressiste qui prend un malin plaisir à taquiner le député de Kootenay-Ouest quand il en a l'occasion. Néanmoins, je souscris aux idées exprimées dans l'éditorial à cet égard qui se lit ainsi:

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, désigné ordinairement sous le nom de rapport de la Commission royale Hall, comporte une lacune qui a une grave conséquence à l'échelon local.

Il ne prévoit pas d'aide fédérale aux services de soins permanents, en d'autres mots, aux institutions pour malades chroniques.

Cette lacune a compromis les projets du club Rotary qui prévoyait la construction et l'exploitation d'une institution de ce genre en guise d'annexe à l'hôpital de Trail-Tadanax.

Cela s'applique également à d'autres hôpitaux. L'éditorial se poursuit ainsi:

Il y a plusieurs mois, le ministre de la Santé, Eric Martin, rejetait une proposition d'une entreprise privée qui voulait construire et exploiter un foyer de garde à Glenmerry. Il a fortement appuyé le projet du club Rotary, car, a-t-il dit, la Commission royale d'enquête Hall recommandera probablement une aide fédérale à ces projets d'ordre public. La disponibilité de fonds fédéraux d'exploitation permettrait au gouvernement provincial d'imposer aux foyers de garde des taux journaliers semblables à ceux des hôpitaux, ce qui entraînerait des économies importantes pour les malades aux moyens modiques.

Cette semaine, M. Martin a envoyé au *Times* le texte des instances formulées par le gouvernement de la Colombie-Britannique à Ottawa au sujet du rapport Hall, et voici ce qu'il déclare:

«La Colombie-Britannique déplore que les recommandations du rapport n'englobent pas les soins prolongés aux malades chroniques exigeant des soins infirmiers et un traitement médical périodique pendant une longue période.

De même qu'il importe au plus haut point de fournir des installations et des services pour soigner et traiter les personnes gravement malades et d'instituer des programmes de convalescence et de réadaptation, de même il est indispensable de fournir des soins prolongés et de les inclure dans tout programme d'ensemble de services de santé.

Par conséquent, la Colombie-Britannique exhorte le gouvernement canadien à englober, aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, les personnes traitées par des services approuvés de soins prolongés.»

Je souscris à cet article en principe, mais vu que le gouvernement de la Colombie-Britannique est sur le point de prêter 100 millions à la province de Québec, je ne crois qu'il soit à court d'argent pour réaliser cet objectif dans un avenir immédiat.

Pendant une période de près de vingt ans, j'ai eu le plaisir d'être président ou administrateur d'un hôpital local; c'est pourquoi, grâce à l'expérience ainsi acquise, je suis au courant des besoins. L'établissement assure certains services, mais il coûte trop cher pour que bon nombre de personnes âgées puissent s'en prévaloir. Avant mon retour à Ottawa, je causais avec une femme qui m'a parlé de l'une de ses amies qui était allée demeurer dans un foyer de garde. On lui demandait \$350 ou \$400 par mois; elle y demeura jusqu'à ce qu'elle eut épuisé les \$8,000 qu'elle avait en banque, soit les économies de sa vie. Elle a dû ensuite, évidemment, quitter le foyer pour aller chez une amie qui était prête à en avoir soin moyennant une certaine rétribution payée grâce à sa pension de vieillesse.

Il y a beaucoup à faire à ce sujet et j'exhorte le ministre à étudier la situation. Sauf erreur, un certain nombre d'organismes nationaux, outre le ministre et ses fonctionnaires, se penchent sur ce problème. Je pense qu'il y a moyen de trouver une solution à ce problème, qu'il s'agisse de finance ou de